



Assemblée générale

Documents officiels
Soixante et unième session
Supplément N° 2 (A/61/2)

7 décembre 2006

Rapport du Conseil de sécurité

1^{er} août 2005-31 juillet 2006

Rectificatif

Partie IV, chapitre 3

Après le quatrième paragraphe, *ajouter* un nouveau paragraphe ainsi conçu :

Le Président du Comité, agissant en application du paragraphe 7 de la résolution 1630 (2005), s'est rendu dans les États de la région entre le 26 novembre et le 4 décembre 2005 afin de montrer que le Conseil de sécurité était résolu à donner plein effet à l'embargo sur les armes.

